

DECISION DU BUREAU N° B28.25

Le Bureau de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon,

Vu l'arrêté préfectoral n°69-2025-07-29-00010 du 29 juillet 2025 relatif aux statuts et compétences de la Communauté de Communes du Pays de l'Ozon ;

Vu la délibération N°2020.62.5-4 du 8 juin 2020 portant délégation de pouvoir du conseil communautaire vers le bureau communautaire et le Président de la CCPO en vertu des articles L. 5211-10 et L 2122-23 du CGCT ;

Considérant l'avis d'appel public à la concurrence diffusé au BOAMP du 26/06/2025, pour un accord-cadre à bons de commande pour les prestations d'infogérance des infrastructures informatiques de la communauté de communes du Pays de l'Ozon ; dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Mono-attributaire ;
- durée de 2 ans, avec reconduction tacite, maximum 2 fois, pour une durée d'un an ;
- sans montant annuel minimum et avec un montant annuel maximum de 50 000 € HT ;

Considérant l'offre de la société KOESIO AURA INFORMATIQUE ;

DECIDE

- **D'ATTRIBUER** le marché n° 2025.22.00, à la société KOESIO AURA INFORMATIQUE, Agence LYON NORD – Les Carrés du Parc – 10 Rue des Rosiéristes – 69410 CHAMPAGNE AU MONT D'OR,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Président à signer ledit marché, ainsi que tous les actes contractuels y afférents,
- **DE DIRE** que les crédits sont inscrits au BP 2025 de la CCPO aux chapitres 21 et 011,

La présente décision sera inscrite au registre des délibérations et il en sera rendu compte à la prochaine séance du Conseil Communautaire.

St Symphorien d'Ozon,
Le 15 septembre 2025

Pierre BALLELIO
Président



Nicolas VARIGNY
1^{er} Vice-président



Michel BOULUD
2^{ème} Vice-président



Mireille BONNEFOY
3^{ème} Vice-présidente



Timotéo ABELLAN
4^{ème} Vice-président



Mattia SCOTTI
5^{ème} Vice-président



Jean Philippe CHONE
6^{ème} Vice-président



Mise en ligne le.....16 SEP. 2025
Certifiée exécutoire le.....16 SEP. 2025